Règlement de l'Action « Saintnicolis »

Mise à jour du 13 nov '26

Article 1 : Généralités

1.1. L'Action « Saintnicolis » (ci-après l' « Action ») est organisée en Belgique par Bpost, société anonyme de droit public, ayant son siège social à 1000 Bruxelles,Multi, Boulevard Anspach 1, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0214.596.464 (ci-après « Bpost »). L'Action est régie par les dispositions du présent règlement (ci-après le « Règlement »). Le présent règlement établit les modalités de l'Action, décrit son déroulement et fixe les conditions de participation.

Les présentes conditions s'appliquent aux réservations effectuées en ligne. La distribution physique sans réservation en ligne est soumise à des conditions distinctes, disponibles sur la page web de la campagne. Les conditions applicables aux réservations déjà effectuées restent inchangées.

1.2. L'Action destinée aux familles et aux écoles débute le 10 novembre 2026 et se termine le 26 novembre 2026.

L'Action sera automatiquement clôturée dès que le stock disponible sera épuisé.

1.3. Les participants ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois à l'Action. Par exception, les écoles peuvent introduire une demande pour chaque classe participante.
Les inscriptions multiples concernant un même participant ou une même classe, y compris au moyen d'adresses e-mail différentes, peuvent être annulées conformément à l'article 6.

1.4 La participation à l'Action est gratuite, sans contribution financière ni obligation d'achat.

1.5. Par sa participation à l'Action, le participant accepte ce Règlement.

1.6. En cas de violation du présent Règlement ou d'irrégularité liée à la participation à l'Action, Bpost peut appliquer les mesures prévues à l'article 6, en tenant compte de la nature et de la gravité du manquement.

Article 2: Les conditions de participation à l'Action

2.1 Familles

L'Action est ouverte aux personnes physiques résidant en Belgique.

Un maximum de quatre (4) colis Saintnicolis peut être demandé par ménage.

L'introduction d'une demande ne garantit pas automatiquement l'obtention d'un colis Saintnicolis.

2.2 Écoles

L'Action est ouverte aux :

- écoles maternelles belges ;
- écoles primaires belges.

Les organisations suivantes sont exclues de la participation :

- structures d'accueil extrascolaire ;
- mouvements de jeunesse ;
- internats ;
- toute autre organisation ne pouvant être considérée comme une école maternelle ou primaire.

Un (1) colis Saintnicolis peut être demandé par classe.

Bpost se réserve le droit de vérifier l'identité de l'école avant d'approuver une demande.

2.3 Exactitude des données

Pour participer valablement, les participants doivent fournir des données exactes, complètes et à jour.

Les demandes incomplètes, incorrectes ou trompeuses pourront être refusées.

2.4 Pour participer à l'Action, le Participant doit :

se rendre sur le site web de l'Action ;

compléter intégralement et correctement le formulaire de participation ;

fournir une adresse e-mail valide ;

accepter le présent Règlement.

Article 3 : Déroulement de l'Action

3.1 Introduction d'une demande

Le Participant doit compléter intégralement le formulaire de demande en ligne.
Pour les familles, les données suivantes sont demandées au minimum :

- nom ;
- prénom ;
- adresse e-mail ;
- nombre d'enfants ;
- Bbox ou Bureau de poste sélectionné.

Pour les écoles, les données suivantes sont demandées au minimum :

- nom de la personne de contact ;
- adresse e-mail utilisée par l'école ;
- nom de l'école ;
- Bbox ou Bureau de poste sélectionné.

3.2 Contrôle

Toutes les demandes sont contrôlées par Bpost.
Bpost peut effectuer des contrôles complémentaires afin de :

- détecter les demandes multiples ;
- vérifier le respect des conditions de participation ;
- détecter toute fraude, tout abus ou toute inscription automatisée.

3.3 Attribution

Les colis Saintnicolis sont attribués selon l'ordre de réception des demandes complètes, sous réserve du respect des conditions de participation et dans la limite des stocks disponibles.
Les vérifications effectuées par Bpost ne modifient pas cet ordre de priorité. Le participant est informé par email de la confirmation de sa demande.

Article 4 : Stock disponible

Le stock est limité.

Familles

- 5.400 colis Saintnicolis francophones ;
- 5.400 colis Saintnicolis néerlandophones (Sinterdoosjes).

Les stocks destinés aux réservations en ligne sont mis à disposition en une seule fois à l'ouverture de l'Action. Aucune répartition journalière n'est prévue.

Écoles

- 3.000 colis Saintnicolis francophones ;
- 3.000 Sinterdoosjes néerlandophones.

Dès qu'une catégorie est épuisée, aucune demande supplémentaire ne sera acceptée.

Jusqu'à épuisement des stocks.

Article 5 : Livraison
Les colis Saintnicolis reservés en ligne sont exclusivement livrés :

- dans un Bbox choisi par le participant ; ou
- dans un Bureau de poste choisi par le participant.

Aucune livraison à domicile n'est effectuée.
Bpost ne peut garantir que le point de retrait sélectionné par le participant sera encore disponible au moment du traitement de la demande. Si le point d'enlèvement sélectionné n'est plus disponible, notamment en raison d'une fermeture temporaire, d'une fermeture définitive ou d'un problème technique, Bpost se réserve le droit de rediriger l'envoi vers un autre point de retrait situé à proximité. Le participant en sera informé par les canaux de communication habituels de Bpost.

Article 6 : Fraude et abus
Afin de garantir une répartition équitable des stocks disponibles, Bpost se réserve le droit de contrôler les demandes sur la base notamment des éléments suivants :

- nom ;
- adresse e-mail ;
- données relatives à l'école ;
- adresse IP ;
- données d'identification techniques ;

En cas de demandes multiples, de dépassement des limites applicables ou de fraude ou d'abus constaté, Bpost peut, selon le cas

- réduire le nombre de colis demandés aux limites applicables ;
- annuler les demandes multiples ;
- refuser des demandes concernées ;
- annuler des demandes concernées déjà confirmées ;

Article 7 : Responsabilité
La responsabilité de Bpost, de ses collaborateurs et des tiers mandatés est régie par les dispositions légales applicables.
Bpost se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin à l'Action si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, dans le respect des dispositions légales applicables.

Article 8 : Plainte

Toute plainte ou question relative à cette Action peut être envoyée à l'adresse suivante : Bpost, Service Clients, BP 5000, 1000 Bruxelles ou en envoyant un e-mail à saintnicolis@bpost.be.

Article 9 : Protection des données personnelles

Consultez notre déclaration de confidentialité.

Article 10 : Tribunal compétent et droit applicable

L'Action est soumise au droit belge. Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents en cas de litige relatif à cette Action. Les parties tenteront néanmoins de trouver une solution amiable à tout litige éventuel avant de soumettre ledit litige à la compétence de ces juridictions.


bpost
a bnode company